



En bref...

A noter : 15 novembre prochain, date de l'assemblée générale du GTV.

Jusqu'au 31 août, exposition photographique « Hautes Vosges, forêts naturelles, forêts magiques... » de M. et V. MUNIER, à la Maison du Parc Naturel régional des Ballons des Vosges à MUNSTER.

Plan d'action « Forêts » dans les Vosges

Début 2008, les Régions Alsace, Lorraine et le commissariat de massif ont recruté une chargée de mission pour la mise en place du plan de sauvegarde des forêts à haute valeur écologique du massif vosgien, anciennement nommé plan tétras.

Suite à différentes réunions et en concertation avec différents acteurs, le plan a été remanié pour définir les actions qui seront prises en charge par différents financeurs (Etat à travers des fonds FNADT et du MEDAD, Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté et des fonds européens (FEDER)). Ces actions seront mises en place avec l'appui technique du GTV, de l'ONF et du PNRBV essentiellement en forêts communales et privées.

Ce programme intervient en amont et en renforcement de la mise en place de contrats Natura 2000 et souhaite privilégier les actions « urgentes » pour assurer la survie de la population actuelle, tout en prenant en compte les zones sensibles oubliées par le zonage ZPS.

Ces actions sont divisées en 3 axes :

Axe 1 : Conservation des forêts et quiétude

Actions prioritaires :

Report des coupes sur 5 ans et arrêt des récoltes de chablis pour privilégier la quiétude à court terme

Appui à la mise en place d'îlots de sénescence sur 30 ans

Restauration de zones de quiétude en limitant la pénétration des activités de loisirs en zones sensibles (déviation ou création de sentiers, mise en place de signalisation pour canaliser la fréquentation, pose de barrières)

Actions secondaires :

Appui à la restauration/entretien de clairières existantes

Acquisition foncière de parcelles particulièrement remarquables

Axe 2: Observation des forêts

Actions prioritaires :

Suivi des oiseaux forestiers (mission du GTV)

Diagnostic de la qualité des habitats forestiers et réalisation d'un guide de sylviculture « pro-tétràs »

Etude de l'influence des facteurs climatiques sur les processus de régression des populations de GT

Actions secondaires :

Etude technico-financières sur la valorisation des gros bois

Axe 3: Education et communication

Actions prioritaires :

Soutien de projets d'écoles sur le thème de la forêt

Formation des élus locaux à la gestion forestière (marteloscope)

Organisation d'événements locaux et réalisation de supports de communication

Actions secondaires :

Edition d'une valise pédagogique sur les forêts de montagne

Colloques internationaux

La connaissance du terrain et des pressions qui s'y exercent est un des éléments clés pour la mise en place de ces actions. Aussi le concours du GTV et de ses membres possédant une connaissance fine des territoires alsaciens, lorrains et franc-comtois (hors forêts domaniales) est précieux.

A ce titre, notre collaboration semble évidente et il est nécessaire que vous partagiez vos informations sur les zones que vous jugez particulièrement sensibles sur vos territoires et où vous pensez que la réalisation d'une de ces actions serait pertinente.

Si vous connaissez des sentiers où la fréquentation saisonnière est particulièrement un facteur de dérangement, des zones forestières où l'habitat est particulièrement favorable mais ne jouit d'aucune protection particulière, des élus particulièrement motivés à s'investir dans ce programme, des clairières en phase de reboisement, etc.... Faites le savoir ! Toutes vos suggestions seront les bienvenues !

Vous pouvez contacter Cécile PONCHON au 03-89-77-88-84 ou par email à cecile.ponchon@cr-lorraine.fr. Merci.

Le colloque « Biodiversité, Naturalité, Humanité. Pour inspirer la gestion des forêts » se tiendra à Chambéry du 27 au 31 octobre 2008.

Ce colloque se veut un espace-temps de réflexion sur les idées, les enjeux et les solutions pour répondre aux problèmes des forêts. Dans notre monde de plus en plus complexe, rapide et chaotique, ce colloque propose de créer un temps de rencontre rare : celui des sciences écologiques, des sciences humaines, des arts et des gestionnaires d'espaces forestiers. Il rassemblera également des praticiens d'horizons très variés, pour s'enrichir mutuellement.

Dès à présent, vous pouvez trouver sur le site <http://www.naturalite.fr> tous les éléments nécessaires pour en savoir plus (programme prévisionnel, et bientôt inscription en ligne, appel à communication par affiche).

AILLEURS EN EUROPE.....

Plan d'action Grand Tétrás Suisse

En Suisse, le Grand Tétrás est répandu dans le Jura, le long du versant nord des Alpes et, à l'est, également à l'intérieur des Alpes. Depuis longtemps, ses effectifs sont en régression. A partir des années 1970 (et souvent aussi plus tôt), cette diminution peut être documentée par des données concrètes. Dans l'ensemble, on estime que les populations actuelles comptent entre 450 et 500 coqs actifs sur les places de parade. Il existe cinq populations isolées les unes des autres, et même à l'intérieur de ces groupes, les contacts entre sous-populations ne sont plus garantis.

Ce déclin est dû à des modifications de l'habitat du Grand Tétrás – en raison de nouvelles méthodes d'exploitation de la forêt, mais aussi de la dynamique forestière naturelle – ainsi qu'aux dérangements provoqués par les fréquentes activités de l'homme dans les forêts de montagne. Dans certains endroits, une très haute densité de prédateurs comme le renard a pu accélérer la diminution des effectifs.

Pour que le Grand Tétrás survive comme oiseau nicheur en Suisse, il est indispensable de mettre en place une démarche à l'échelle du pays. Le Plan d'action Grand Tétrás Suisse décrit la stratégie de protection et de conservation du Grand Tétrás en Suisse. Il définit les objectifs à moyen terme, les priorités des mesures ainsi que le cadre organisationnel et financier de la mise en œuvre. Ses éléments centraux sont les suivants : concentration des mesures sur les zones de conservation de première et de seconde importance, maintien des zones peuplées grâce à des mesures sylvicoles d'amélioration de l'habitat, limitation des activités de loisirs et mise en valeur des habitats potentiels qui ne sont pas peuplés actuellement. La mise en œuvre du plan d'action incombe aux cantons. L'Office Fédéral de l'Environnement propose à ceux-ci de reprendre certaines mesures dans la convention-programme « Biodiversité en forêt ». Les institutions spécialisées (Station ornithologique suisse de Sempach et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) jouent aussi un rôle important, puisqu'elles soutiennent et conseillent les cantons dans le domaine scientifique.

Référence :

Mollet P., Stadler B., Bollmann K. 2008 : Plan d'action Grand Tétrás Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique n° 0804. Office fédéral de l'environnement OFEV, Station ornithologique suisse de Sempach, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, sempach & Zurich. 104 p.

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur internet au format PDF à l'adresse www.conservacion-oiseaux.ch

La conservation du grand tétras dans les forêts publiques d'Ecosse

La stratégie forestière écossaise (SFE) a été lancée par le gouvernement écossais en octobre 2006. Les sept thèmes de la SFE concernent non seulement la production de bois mais aussi les accès, la santé des forêts ou le changement climatique. La biodiversité est l'un de ces thèmes et son but est de gérer des espaces pour les espèces et les habitats menacés à l'échelle du paysage. Pour de nombreuses espèces allant des papillons aux mammifères et oiseaux, l'agence forestière d'Etat, Forestry Commission Scotland (FCS), produit des programmes d'action financés destinés à compléter un travail sur l'habitat plus vaste. L'un des premiers programmes ayant été produit est consacré au grand tétras. Il concerne aussi bien les forêts privées que les forêts publiques. La gestion dans les forêts privées sera financée à travers un nouvel outil gouvernemental en cours de développement.

Dans les forêts domaniales, les buts du programme "grand tétras" sont:

1. Contribuer à l'objectif du plan d'action national de 5000 oiseaux en 2010
2. Contribuer à l'objectif du plan d'action national d'augmenter le nombre de quadrats de 10km² occupés par l'espèce de 40 à 45 en 2010
3. S'assurer que la gestion du grand tétras dans les forêts domaniales contribue de manière efficace à une stratégie de gestion plus vaste de l'espèce
4. Intégrer le grand tétras en tant qu'objectif de gestion dans tous les plans d'aménagement forestiers

Un code de déontologie GTV est en cours de rédaction. Il devrait être présenté à la prochaine assemblée générale. Il sera demandé aux membres de le respecter et de le signer. Ce code se veut être le garant d'une adhésion pleine et assumée des membres de l'association aux valeurs ainsi qu'aux objectifs du GTV.

5. Maintenir toutes les places de chant occupées par l'amélioration de l'habitat existant ou par la création d'habitat favorable
6. Améliorer l'habitat autour des places de chant inoccupées et dans les forêts stratégiquement importantes pour la conservation de l'espèce, afin de faciliter son expansion (les places de chant inoccupées correspondent à celles sans coqs au cours des trois dernières années).

Les actions du programme "grand tétras" se déclinent selon deux niveaux d'action. Au niveau 1, le grand tétras est identifié comme un objectif formel de gestion et inclus dans les plans d'aménagement forestiers en tant que tel. Cela signifie que toutes les activités forestières dans les sites sélectionnés doivent être planifiées en évitant tout dérangement au grand tétras. De plus, sur ces sites, la gestion forestière doit avoir comme but d'augmenter, ou au moins de maintenir la quantité d'habitat favorable disponible pour l'oiseau, notamment les habitats de reproduction. Ceci est généralement concrétisé par une adaptation des pratiques sylvicoles. Le niveau 2 comprend des actions complémentaires et est appliqué dans les forêts domaniales abritant des places de chant actives. Le but de ces actions est d'augmenter les populations existantes en augmentant la survie et le succès de reproduction des individus.

Actions de niveau 1

Elles s'appliquent aux 27 forêts domaniales importantes pour le grand tétras, réparties sur sept districts forestiers. 11 d'entre elles présentent de très faibles effectifs ou ont été désertées par l'oiseau. Cependant, ces forêts sont importantes pour l'expansion future de la population et sont donc gérées dans ce but. Comme le montre le tableau 1, plus de 34 400 ha de forêts domaniales sont concernées par le niveau 1.

Les actions:

- Inclusion du grand tétras en tant qu'objectif de gestion dans les plans d'aménagements forestiers
- Planification des opérations afin d'éviter tout dérangement (exemple: pas d'opérations dans un rayon d'un kilomètre autour des places de chant au printemps)
- Maintenir et augmenter la quantité d'habitat favorable (le pin sylvestre est particulièrement concerné)
- Adopter autant que possible des modes de traitement sylviculturaux adaptés au grand tétras
- Pas d'utilisation de clôtures anti-cerf, démontage ou marquage des clôtures existantes
- Amélioration et favorisation des peuplements indigènes de pins sur l'ensemble de l'aire de présence du grand tétras

Tableau 1: Liste des forêts domaniales concernées par les actions de niveau 1

District forestier	Nb de forêts	Surface totale (ha)	Nb de places de chant actives (et inactives)
Dornoch	1	3513	8 (0)
Inverness	5	9519	6 (5)
Moray	9	11262	5 (1)
Aberdeenshire	5	1232	3 (1)
Tay	5	7330	5 (1)
Cowal & Trossachs	1	641	0 (2)
Fort Augustus	1	1000	1 (1)
Total	27	34497	28 (11)

En incorporant les actions de niveau 1 dans les plans d'aménagement forestiers des 27 forêts concernées, la plupart des besoins de l'espèce en matière d'habitat sont maintenant inclus dans la gestion forestière courante. Cela signifie que les travaux d'amélioration de l'habitat en faveur du grand tétras ne sont plus dépendants de financements externes et leur application sur le terrain est garantie.

Actions de niveau 2

Additionnellement aux actions de niveau 1, 16 forêts domaniales comprenant l'ensemble des 28 places de chant actives connues sont sujettes à l'application d'actions de niveau 2. Ces actions spécifiques visent à augmenter les populations locales afin de permettre aux effectifs de l'espèce de croître et de coloniser de nouveaux territoires.

Les actions de niveau 2 comprennent :

- Le suivi des populations. Les comptages sur les places de chant sont effectués sur la plupart d'entre elles. Ce travail est de plus en plus réalisé par le personnel de l'agence forestière d'Etat. Les comptages des nichées sont effectués dans plusieurs forêts
- Un travail spécifique de l'habitat. Bien que la plupart des besoins en matière d'habitat du grand tétras sont à présents pris en compte au travers des plans d'aménagement

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges est en train de réviser sa charte.

La prochaine s'étalera sur une période de 12 ans (2009/2022).

Trois grands projets sont développés : les Hautes-Vosges (projet global avec comme objectif de préserver les zones au dessus de 900 m en organisant l'accueil des visiteurs), projet pour la préservation et le développement des 1000 étangs, et un axe pour les vallées qui consistera à travailler avec les communautés de communes pour envisager des agendas 21 dans leur charte de développement durable (maîtriser l'urbanisation et développer une économie locale basée sur les ressources du territoire). Le Plan « Forêt » sera mis en annexe de cette nouvelle charte.

La notion d'espèce indicatrice pour le Tétrás sera reconduite dans ce nouveau document cadre.

forestiers (niveau 1), des travaux complémentaires d'amélioration sont effectués en cas de besoin. Par exemple, des drains sont bouchés afin de créer des habitats humides riches en insectes favorables aux nichées, et la végétation dense de graminées est coupée afin de permettre aux jeunes de mieux se déplacer d'une zone d'alimentation à l'autre

- Le contrôle des prédateurs. La limitation des corvidés et du renard est effectuée dans certaines forêts au printemps. Le but de cette mesure est de réduire le nombre de corvidés et de renards présents durant la saison de reproduction du grand tétras. Cette mesure est uniquement mise en place sur les sites où elle peut être évaluée de manière effective et où la probabilité d'un impact bénéfique est grande
- Le démontage des clôtures anti-cerf. Au cours des dernières années, la plupart des clôtures posant problème vis à vis du grand tétras ont été démontées ou marquées. Cependant, les dernières clôtures subsistant seront démontées dans le cadre de ce programme

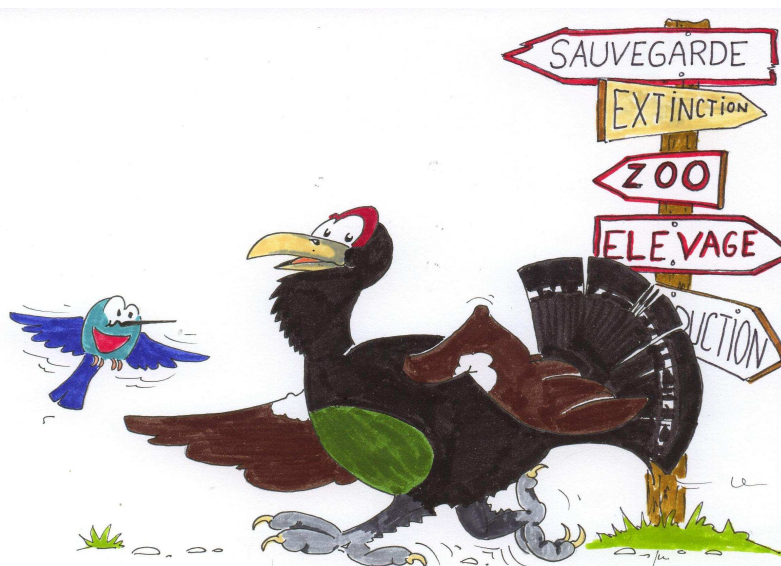
Tableau 2: Résumé du coût des actions de niveau 2

Année1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
125 000 £	105 000 £	115 000 £	110 000 £	120 000 £

Comme le montre le tableau 2, plus de 100 000 livres (125 000 €) par an seront dépensées pour les actions de niveau 2 dans les forêts domaniales dans les cinq premières années du programme. Les actions sont planifiées à différents niveaux de détails et le financement est inclus dans les budgets des districts forestiers. Cet investissement est particulièrement significatif étant donné qu'il prend la suite d'un projet Life consacré au grand tétras en Ecosse. De plus le programme actuel continuera après 2012.

En résumé, le grand tétras est devenu un objectif formel de gestion pour l'agence forestière d'Etat en Ecosse et des efforts significatifs sont entrepris pour concilier la conservation de l'oiseau avec la production de bois dans les forêts domaniales écossaises. En incluant la gestion de l'espèce dans la gestion forestière courante de l'agence plutôt que d'aborder le problème par une approche spécifique ad hoc, la dépendance vis à vis de financements externes est effacée et les mesures effectives sont garanties sur le long-terme.

Source: Kenny Kortland, Grouse News 35



Dessin : Philippe MERCKLE